



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 mars 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet du dernier massacre commis par les milices terroristes houthistes contre des civils innocents à Radaa, dans la province de Beïda, et tiens à formuler les observations suivantes :

- Dans la matinée du 19 mars 2024, les milices terroristes houthistes ont fait exploser des maisons occupées par leurs habitants à Radaa, dans la province de Beïda. Au moins 35 civils innocents ont été tués ou blessés, principalement des femmes et des enfants, tandis que beaucoup d'autres sont toujours sous les décombres.
- Le Gouvernement yéménite condamne avec la plus grande fermeté ce crime atroce commis par les milices terroristes houthistes, qui ont fait exploser des logements et démolir des maisons occupées par leurs habitants, entraînant la mort de 12 civils, et souligne que cet effroyable acte terroriste, perpétré pendant le mois sacré du Ramadan, constitue une nouvelle violation flagrante du droit international et du droit des droits humains et témoigne clairement de la nature criminelle et odieuse de ce groupe terroriste et de l'agression à laquelle il se livre depuis le coup d'État qu'il a organisé, à l'encontre des aspirations du peuple yéménite.
- Ce crime abominable n'est ni le premier du genre, ni un acte individuel, mais le dernier d'une longue série de crimes brutaux commis contre le peuple yéménite par les milices terroristes houthistes soutenues par l'Iran. Plusieurs organisations de défense des droits humains ont enregistré et signalé plus de 900 cas de destruction à l'explosif ou de démolition de maisons appartenant aux opposants des milices houthistes, dont des politiciens, des professionnels des médias, des cheiks et des citoyens ordinaires.
- Les actes criminels et terroristes commis par les milices houthistes contre les civils de la province de Beïda et les autres Yéménites, notamment les meurtres, les sièges, les enlèvements, la destruction et le bombardement d'habitations, le pillage de biens et les actes d'intimidation à l'encontre des femmes et des enfants auxquels ils se livrent de manière systématique, constituent de graves violations du droit international, du droit international humanitaire et du droit des droits humains.
- Alors que les milices terroristes houthistes prétendent défendre le peuple palestinien à Gaza, elles continuent de commettre les mêmes atrocités et crimes



barbares contre le peuple yéménite que ceux commis par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien.

- Les actes criminels perpétrés par les milices terroristes houthistes menacent de réduire à néant toute chance de paix et compromettent l'action menée aux niveaux régional et international ainsi que les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen en vue d'obtenir un cessez-le-feu global et de permettre la reprise du processus politique mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, sur la base des paramètres convenus.
- Le Gouvernement yéménite souligne que les violations et les crimes commis par les milices terroristes houthistes sont imprescriptibles et ne s'effaceront pas avec le temps. Il réaffirme sa volonté de restaurer les institutions étatiques, de surmonter le coup d'État, de mettre fin au terrorisme des houthistes et d'instaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité dans l'ensemble du Yémen et de la région.
- Le Gouvernement yéménite a entendu les appels lancés par l'Envoyé spécial et par les acteurs régionaux et internationaux pour que soient préservés les efforts de paix en cours et le calme relatif qui règne depuis l'expiration de la trêve négociée par l'Organisation, malgré les diverses violations commises par les houthistes, qui n'en ont pas respecté les dispositions. Il appelle en outre l'attention sur le fait que l'inertie de l'Organisation, du Conseil de sécurité et de la communauté internationale enverra un message erroné et ne fera qu'encourager les milices terroristes houthistes à continuer de se comporter de manière terroriste.

Le Gouvernement yéménite demande au Conseil de sécurité de condamner sans équivoque les crimes odieux perpétrés par les milices terroristes houthistes contre des civils yéménites innocents. Les violations répétées commises par les houthistes, les agissements et crimes terroristes auxquels ils se livrent et les menaces qu'ils font peser sur la paix et la stabilité au Yémen et dans la région ne sauraient se poursuivre en toute impunité. Le Gouvernement yéménite exhorte le Conseil à prendre des mesures concrètes pour que les milices terroristes houthistes répondent de leurs actes, notamment en les désignant comme groupe terroriste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité pour examen et de le faire publier comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Abdullah Ali Fadhel **Al-Saadi**